

CHARTRE D'ENGAGEMENT

HANDICONTACTS : dispositif territorialisé d'accès à l'information

Vous souhaitez devenir partenaire du dispositif Handicontacts, porté par le Mouvement Parcours Handicap 13. Ceci est la charte qui exprime nos valeurs, et notre engagement moral réciproque.

PRÉAMBULE

Le Mouvement Parcours Handicap 13

À la fin des années 1990, des personnes en situation de handicap, des proches-aidants et des professionnels se sont réunis pour constituer un réseau en faveur d'un parcours de vie choisi et sans rupture des personnes en situation de handicap. Ils décident d'œuvrer à travers une voix collective, une réponse de proximité et une coordination d'acteurs : le Mouvement Parcours Handicap 13 est né.

Cette initiative inédite en France, précède la loi de 2005 qui parlera d'inclusion et de parcours de vie. C'est pourquoi notre collectif a pu compter sur le soutien du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône depuis ses débuts.

Aujourd'hui, le Mouvement est un réseau associatif du handicap déployé sur le territoire du département des Bouches-du-Rhône, et compte près de 200 structures adhérentes qui sont majoritairement des associations. Son territoire a été divisé en secteurs administratifs représentés aujourd'hui par six associations territoriales indépendantes (Parcours Handicap 13 Est, Parcours Handicap 13 Étang de Berre, Parcours Handicap 13 Marseille Nord, Parcours Handicap 13 Marseille Sud, Parcours Handicap 13 Pays d'Aix et Parcours Handicap 13 Pays d'Arles). Enfin, une septième association, Inter Parcours Handicap 13, assure la coordination départementale du Mouvement.

Nous tirons notre force de l'engagement et de l'expertise de notre réseau d'acteurs, qui œuvre dans nos différentes actions, à titre bénévole (voir les actions [sur le site](#)).

Le dispositif Handicontacts

En 2015, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il entend améliorer leur quotidien, encourager leur participation à la vie de la cité et diversifier les dispositifs d'accueil dans tous les domaines. C'est alors qu'il fait appel au Mouvement Parcours Handicap 13 pour les accompagner et compléter ce dispositif baptisé Handicontacts.



Son objectif est de créer, mobiliser et pérenniser des réseaux locaux d'acteurs pour favoriser l'interconnaissance de ces derniers, développer leurs compétences et améliorer ainsi l'information relative au handicap à travers un maillage territorial.

Ses membres s'engagent dans la démarche d'amélioration de l'information des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Grâce à cette connaissance des ressources locales, mise à disposition par cette initiative, ils ont la capacité de faire appel, de manière individualisée, aux autres acteurs locaux pour mieux informer et orienter les personnes.

Ce réseau est constitué des acteurs du champ médico-social, des guichets d'accueil, d'information ou d'accompagnement, des structures d'hébergement pour les personnes en situation de handicap, des institutions de santé et d'accès aux soins, des services d'aide pour les démarches administratives, l'aide aux aidants et le soutien aux familles, ainsi que pour la scolarité, l'emploi, les loisirs, la culture ou encore le sport.

Le dispositif Handicontacts possède quatre outils d'accès à l'information :

- Une lettre d'information envoyée par mail avec les actualités du réseau ;
- Un annuaire en ligne avec la fiche et le contact de tous nos partenaires ;
- Des rencontres collectives entre partenaires, organisées jusqu'à deux fois par an sur chaque territoire du département ;
- Une plateforme numérique de mise en relation entre membres.

Le déploiement et la coordination du dispositif Handicontacts sont assurés par l'équipe salariée d'Inter Parcours Handicap 13, au nom de l'ensemble du Mouvement.

Au-delà de ces quatre outils d'accès à l'information, les partenaires Handicontacts peuvent aussi participer à certaines actions départementales coordonnées par l'équipe d'Inter Parcours Handicap 13, mais aussi à certaines actions locales portées par les différents territoires du Mouvement.

Le réseau et ses partenaires

Les partenaires sont des structures, spécialisées ou non, du champ du handicap et du droit commun, inscrites ou qui souhaitent s'inscrire dans une démarche inclusive et de réseau. L'ensemble de nos adhérents sont automatiquement des partenaires Handicontacts, puisqu'ils se sont d'ores et déjà engagés dans le réseau.

Ces acteurs se rencontrent et travaillent ensemble pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap, sur des problématiques issues des territoires. Ils s'investissent dans le Mouvement de manière bénévole, au titre de l'association ou de la structure qu'ils représentent.

Le référent Handicontacts

L'engagement au sein du dispositif Handicontacts n'est pas celui d'une personne physique, mais bien d'une personne morale. Toutefois, il est impératif d'identifier entre un et trois référents, appelé référents Handicontacts, pour faciliter la mise en lien et la transmission des informations. Ils seront les interlocuteurs privilégiés des autres référents Handicontacts.

Les autres collaborateurs peuvent avoir accès à l'ensemble des outils du dispositif, permettant d'assurer un partage d'informations et une plus grande implication au réseau.



ENGAGEMENTS

Le partenaire s'engage à :

- Identifier jusqu'à trois référents Handicontacts au sein de sa structure et informer Inter Parcours Handicap 13 de tout changement ;
- Être force de proposition et de participation dans le dispositif Handicontacts ;
- Transmettre toute information reçue à l'ensemble de ses collaborateurs, par le biais de ses référents Handicontacts ;
- Ne pas utiliser l'image d'Handicontacts sans l'autorisation stricte de Inter Parcours Handicap 13

Nos engagements mutuels portent notamment sur les quatre outils du dispositif Handicontacts :

La lettre d'information mensuelle

La lettre d'information mensuelle est un outil de transmission des actualités du réseau, à la façon d'une *newsletter*. Elle est envoyée à l'ensemble des partenaires qui peuvent partager les informations pouvant les intéresser et être utile aux personnes en situation de handicap qu'ils accompagnent.

En tant que Mouvement Parcours Handicap 13, nous nous engageons à :

- Traiter, modérer et diffuser les informations reçues par les partenaires à l'ensemble du réseau tous les 1^{ers} de chaque mois, via une plateforme d'envoi automatisée.
- Traiter et diffuser sur la page Facebook du Mouvement toute information reçue en dehors de la date limite, selon les disponibilités.
- Gérer et mettre à jour les listes de diffusion.

En tant que partenaire, vous vous engagez à :

- Transmettre à votre contact privilégié de l'équipe d'Inter Parcours Handicap 13 toute information qui vous semble importante à partager. La transmission se déroule par mail, avant le 20 de chaque mois. Ce délai est nécessaire pour que l'équipe coordinatrice d'Inter Parcours Handicap 13 puisse traiter les informations et les faire apparaître sur la lettre d'information du mois suivant.
- Transmettre une information complète, précisant obligatoirement :
 - Le sujet : café, groupe de parole, formation, proposition culturelle, sortie, etc. ;
 - Le public concerné : pour les aidants, pour les personnes ayant une altération de fonction quelconque ; pour les adultes, pour les enfants, etc. ;
 - La temporalité : la date précise de l'évènement (le 03 mars) ou la période précise de l'évènement (du 03 mars au 15 octobre) ;
 - Les référents à contacter : un mail ou un numéro de téléphone ;
 - Si existant, un lien internet vers l'information ;

L'annuaire en ligne et la Plateforme Handicontacts

L'annuaire Handicontacts13.fr est un catalogue en ligne. Il renseigne sur la composition du réseau et l'activité de ses membres. Il favorise la connaissance et la sollicitation des ressources du territoire, en facilitant la mise en relation des membres du réseau entre eux, et en étant aussi accessible au grand public.



Il s'adresse à tous ses membres, aux personnes en situation de handicap, aux proches-aidants, ainsi qu'aux professionnels du secteur médico-social et sanitaire.

Une fiche d'information contenant le contact standard du partenaire, est dédiée à chaque membre et est visible par tous depuis le site handicontacts13.fr.

De plus, un accès à la plateforme Handicontacts lui est octroyé afin de lui permettre de gérer son compte et d'identifier les référents Handicontacts. Cet espace exclusif contient des informations réservées aux membres du réseau, facilitant la communication entre les structures.

En tant que Mouvement Parcours Handicap 13, nous nous engageons à :

- Gérer et maintenir le site Handicontacts13.fr ;
- Assurer le respect de la RGPD ;
- Préserver la gratuité de tous les services, libres de publicité ;

En tant que partenaire, vous vous engagez à :

- Renseigner obligatoirement l'ensemble des éléments présents dans votre fiche ainsi que les coordonnées des référents Handicontacts ;
- Mettre à jour votre fiche régulièrement ;
- Ne pas communiquer les coordonnées à d'autres partenaires tiers qui ne sont pas engagés dans le dispositif Handicontacts, en accord avec la RGPD ;
- Ne pas contacter un autre partenaire en dehors des horaires ouverts ;
- Faire preuve de prévenance dans la sollicitation des autres partenaires ;
- Accepter les conditions générales d'utilisation du site ;

Les rencontres collectives territoriales

Les rencontres collectives sont organisées par l'équipe d'Inter Parcours Handicap 13 et les associations Parcours Handicap 13 concernées sur leur territoire. Elles se déroulent par territoire, deux fois dans l'année civile.

Elles permettent la rencontre physique des membres du réseau d'un même territoire, pour mieux connaître les missions de chacun et créer du lien entre acteurs. Elles permettent aussi d'échanger sur les expériences, d'améliorer ses connaissances et ses pratiques.

En tant que Mouvement Parcours Handicap 13, nous nous engageons à :

- Organiser les rencontres en collaboration avec les associations Parcours Handicap 13 concernées et en prenant en compte les spécificités de leurs territoires.

En tant que partenaire, vous vous engagez à :

- Participer au moins à une rencontre territoriale par an. Le partenaire peut se faire représenter par un des référents Handicontacts et/ou toute autre personne de sa structure ;
- Être force de proposition et d'intervention en partageant avec les membres du réseau votre expertise et votre expérience ;
- Respecter les modalités de la rencontre (format, inscription, délai, etc.) pour chaque rencontre collective.



DURÉE

La présente charte d'engagement a une durée de 2 années à compter de sa signature, et sera reconduite tacitement au terme de cette période.

RÉSILIATION

En cas de non-respect de ces règles, je suis conscient que le Mouvement Parcours Handicap 13 peut décider de mettre un terme à mon statut de partenaire, et que je n'aurai alors plus accès au réseau et aux outils mis à disposition par le dispositif Handicontacts.

Si le partenaire souhaite résilier son engagement auprès du dispositif Handicontacts, il est tenu d'informer formellement et par écrit Inter Parcours Handicap 13.

En signant cette charte, je m'engage dans les actions et la dynamique précitées du dispositif Handicontacts.

Nom de la structure ou de l'association :

Nom du représentant légal :

Qualité du signataire :

Fait à :

Le :

Signature

